

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1,2, 3 et 4 avril 2019

2019 V.144 Vœu relatif à un système d'éclairage plus sécurisant dans les rues Rostropovitch et Colette Heilbronner

Le Conseil de Paris,

Considérant que certains habitants du nouveau quartier Martin-Luther-King ont constaté un manque d'éclairage public dans la rue Rostropovitch et dans la rue Colette HEILBRONNER, entraînant un sentiment d'insécurité dont ils ne sauraient se satisfaire ;

Considérant la responsabilité de la Ville de Paris dans l'installation d'un éclairage public qui protège et permette la sécurité de tous ;

Considérant que ces voies n'ont pas encore été rétrocédées à la ville par l'aménageur de la ZAC, Paris et Métropole Aménagement,

Considérant que l'ensemble du mobilier d'éclairage n'a pas été encore positionné ;

Considérant que les objectifs de l'éco-quartier implique de rechercher des sources d'économie d'énergie à tous les niveaux, dont celui de l'éclairage public.

Sur la proposition de Jérôme DUBUS et des élus du groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

Que la Ville de Paris demande à Paris et Métropole Aménagement d'étudier rapidement l'opportunité et la pertinence, tout en respectant les objectifs de l'éco-quartier, de l'installation d'un système d'éclairage plus sécurisant et en de plus nombreux points, dans la rue Rostropovitch et dans la rue Colette Heilbronner.